

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

85/569 du 7/05/85
DECRET N° /MTERFPES/DGFP/DGPCE
portant reclassement et nomination de
Monsieur MAMPOMBA Jean, Professeur de
CEG DE 5ème échelon des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie II des services sociaux
(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE,

U.S.A.S.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance
ce 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de
la constitution du 8.7.1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des fonctionnaires;

D.C.R.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1952 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

(/u le décret 62/130/MR du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiéran-
chisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962
portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière. et reclassement
notamment en son article 1 § 2;

(/u le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

D.C.F.

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre;

(/u le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964 fixant le statut
commun des cadres de l'enseignement;

(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres de l'enseignement secondaires abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du
22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement;

(/u les résultats des concours d'entrée à l'Institut Supérieur
de Sciences de l'Éducation, session de Mars 1980;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret n° 84/858
du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n° 10447/MEN-DGAS-DPAA-SP du 8 Novembre 1982 portant
promotion à 2 (deux) ans et à (30) trente mois des professeurs de CEG des
cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement)
au titre de l'année 1981

(/u la demande de l'intéressé en date du 9 Novembre 1984;

(/u la lettre n° 1053/MEFA-DGAS-SP du 10/12/84 du Directeur du
personnel et des affaires administratives, transmettant le dossier de l'inté-
ressé;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30/9/68 susvisé, Monsieur MAMPOUYA Jean, Professeur de CEG de 4ème échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (enseignement) en service au Lycée Emery Patrice Lumumba à Brazzaville titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'enseignement dans les Lycées option : histoire-géographie, session 1982 délivré à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur certifié de 3ème échelon, indice 1010. Acc = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de solde que l'ancienneté pour compter du 4 octobre 1982 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981/1982 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 7 MAI 1985

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,

Daniel ABIBI.-

Le Ministre du Travail de
l'Emploi de la Refonte de la Fonction
Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Itihi-Ossétoumba-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- | | |
|-------------|---|
| JORPC | 1 |
| DGTFF/DGPCE | 3 |
| D.G.B. | 3 |
| D.C.F. | 1 |
| MESS/DGAS | 2 |
| DPAA | 2 |
| INTERESSE | 1 |
| DOSSIER | 3 |
| SGCM/BC | 3 |